

Mohamed Hussein Tantawi,
Chef du Conseil suprême des forces armées
23, Khaleefa Al-Maamon
Kobri El Kobba,
Cairo
Egypt

Paris, le 1er juin 2011

Monsieur le Chef du Conseil suprême des forces armées,

Reporters sans frontières souhaite attirer votre attention sur les pressions inacceptables exercées par les forces armées égyptiennes sur des journalistes et des blogueurs égyptiens en relation avec leurs activités d'information du public.

Ces dernières semaines, plusieurs d'entre eux ont été convoqués, arrêtés, interrogés par la justice militaire, au sujet de leurs écrits.

- Le blogueur **Hossam Al-Hamalawy** et les journalistes **Rim Magued** et **Nabil Sharaf Al-Din** ont été interrogés le 31 mai pendant près de trois heures, sur leur intervention sur la chaîne ON-TV. Hossan Al-Hamalawy, invité de l'émission de Rim Magued le 26 mai, avait accusé la police militaire de violer les droits de l'homme. Nabil Sharaf Al-Din avait, le lendemain, évoqué la possibilité d'une alliance entre les Frères musulmans et l'armée en vue d'une passation de pouvoir.

- **Amr Khajafa**, rédacteur en chef du journal *Al-Shourouq*, et deux de ses journalistes, ont été interrogés par la Cour militaire égyptienne, le 19 mai 2011, pour "publications d'informations mensongères et agitation de l'opinion publique" suite à la publication d'un article évoquant une possible amnistie de Hosni Moubarak. Ils ont été relâchés après avoir prouvé qu'ils avaient consulté l'autorité militaire avant de publier leur article.

- La blogueuse **Botheina Kamel** a été convoquée devant la Cour militaire égyptienne le 15 mai 2011 où elle a été interrogée par l'armée, peu de temps après avoir critiqué l'institution dans une émission de la chaîne Nile TV.

- Plus grave, **Maikel Nabil Sanad** a été condamné à trois ans de prison ferme, le 11 avril 2011, sans possibilité d'appel, pour simplement avoir remis en cause sur son blog l'apparente neutralité de l'armée lors des manifestations de janvier et février 2011. Cela fait de lui le premier prisonnier d'opinion en Egypte depuis la révolution.

Le ministre des Affaires étrangères, Nabil al-Arabi, a affirmé, le 19 avril 2011, que l'Égypte œuvrait à devenir "un État de droit". Le respect et la prééminence des règles de droit suppose l'instauration d'une justice indépendante et impartiale, et non le recours abusif à des cours martiales. La traduction d'une personne civile devant un tribunal militaire - juridiction dont il ne dépend pas - est une violation du droit au procès équitable garanti par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Égypte.

L'Égypte doit garantir les droits fondamentaux en général et la liberté d'expression en particulier, quel que soit l'objet des critiques publiées, pour conforter sa transition démocratique. La liberté d'expression était

l'une des revendications majeures de la Révolution égyptienne. Les anciens sujets sensibles - la corruption du régime, l'armée, les critiques du président en exercice – ne doivent plus être tabous. L'armée ne saurait bénéficier d'un statut particulier qui l'exonère des critiques sans se positionner à contre-courant du mouvement des libertés en marche dans le pays. Elle ne peut non plus soumettre les publications la concernant à une autorisation préalable. Nous remarquons que les procès militaires de civils et les nombreuses atteintes envers la presse et les blogueurs ont suscité une nouvelle mobilisation pour préserver l'esprit de la révolution et défendre la liberté d'expression.

Ce traitement réservé aux journalistes et blogueurs égyptiens rappelle les pratiques en vigueur sous l'ère Hosni Moubarak. En mars 2010, le blogueur **Ahmed Abdel Fattah Mustafa** avait été jugé pour “publication de fausses informations” et “diffamation des forces armées égyptiennes”. Il n'avait pu être libéré qu'après avoir accepté de présenter ses excuses sur son blog. **Ahmed Hassan Bassiouny** est quant à lui toujours en prison, où il purge une peine de six mois d'emprisonnement, pour avoir donné des conseils sur Facebook aux futures recrues de l'armée.

Reporters sans frontières a pris note de votre déclaration du 13 mai 2011, sur la page officielle Facebook du Conseil suprême des forces armées. Vous vous êtes engagés à libérer les militants emprisonnés en mars et en avril dernier. Nous vous demandons de faire suivre cet engagement d'actes concrets, et de mettre un terme aux arrestations et aux interrogatoires arbitraires. Nous vous demandons également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour obtenir la libération immédiate de Maikel Nabil Sanad et Ahmed Hassan Bassiouny, injustement emprisonnés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et, dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



Jean-François Julliard
Secrétaire général